

Sujet : PC 045-051-23-00019 / SAS BRAY ENERGISE à Bray-Saint-Aignan (45460)
De : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>
Date : 05/12/2023 à 14:28
Pour : LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

Monsieur,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Bray-Saint-Aignan (45) transmis par courriel en date de ce jour, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Rennes – EMZD RNS/DES/BSI/URB - Quartier Margueritte – BP 20 - 35998 Rennes Armées, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

[Capture](#)

De : LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>
Envoyé : mardi 5 décembre 2023 14:11
À : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>; snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES <snia-ouest-ads-bf@developpement-durable.gouv.fr>; emzd-rennes-urb.trait.fct <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>
Objet : Re: demande de permis de construire n° PC 045-051-23-00019 / SAS BRAY ENERGISE à Bray-Saint-Aignan (45460)

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint POUR AVIS une demande de permis de construire n° PC 045-051-23-00019 pour un projet de centrale photovoltaïque flottante, comprenant plusieurs bâtiments (1 poste de livraison, 1 poste de transformation et 2 containers) et une clôture ► **Zone OUEST** situé au Lieu-dit de Bois au Coeur, à Bray Saint Aignan (45460).

Le projet est susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne et, en application de l'article R. 425-9 du Code de l'urbanisme, le permis de construire doit faire l'objet de l'accord conjoint du ministre de la Défense et du ministre chargé de l'aviation civile.

Je vous précise que votre avis est important dans la mesure où ce permis de construire va faire l'objet d'une enquête publique.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

--

Dans l'attente de votre avis et en vous remerciant.

Bien cordialement.

Guillaume LEMAIRE

Responsable ADS et Fiscalité

Service Urbanisme et Aménagement Durable des Territoires (SUADT)

Site de Montargis / Cellule Urbanisme et Fiscalité

25, rue Jean JAURÈS, 45200 Montargis

Tél. Montargis : 02 38 28 30 65

Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

Mel : guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

www.loiret.gouv.fr

— Pièces jointes : —

BRAYS 2023 09 26 Complément Carte Ouest.pdf	3,2 Mo
BRAYS 2023 10 05 Complément Plan d'élévation des obstacles OUEST.pdf	134 Ko
BRAYS 2023 10 10 Complément Cerfa PC OUEST.pdf	732 Ko